

AVIS

relatif à l'ouverture d'une enquête publique portant sur la demande de permis de construire située sur la commune d'ANTUGNAC au lieu dit « le Causse » en vue de la réalisation d'un poste de transformation électrique pour une centrale photovoltaïque sollicitée par la société « NEOEN Direct Energie NEOEN ».

Par arrêté préfectoral du 09 août 2017 du préfet de l'Aude, une enquête publique est ouverte du **mardi 05 septembre 2017 au vendredi 06 octobre 2017 inclus**, soit une durée de **32 jours** consécutifs, dans les formes prescrites par le code de l'environnement portant sur :

- **la demande de permis de construire située sur la commune d'ANTUGNAC au lieu dit « Le Causse » en vue de la réalisation d'un poste de transformation électrique pour une centrale photovoltaïque sollicitée par la société « NEOEN Direct Energie NEOEN ».**

Caractéristiques principales du projet :

Il s'agit d'un projet de poste de livraison d'une puissance supérieure à 63 KV pour la centrale photovoltaïque au sol sur la commune d'ANTUGNAC au lieu dit « Le Causse ».

PERSONNE RESPONSABLE DU PROJET

La personne responsable du projet est Monsieur Xavier BARBARO de la Société « Direct Energie NEOEN - 4 rue Euler – 75008 PARIS.

Toutes informations techniques relatives au projet pourront être demandées à :

- **Madame Caroline ADUA-BENARBIA, chef de projets** à « NEOEN Direct Energie NEOEN » - **Les Pléiades Bât F – 860 rue René Descartes – 13857 AIX EN PROVENCE Cedex 3** - Courriel : caroline.adua-benarbia@neoen.com – Tél. : **04 86 22 24 14 et 06 44 16 82 17.**

LIEU de l' ENQUETE

La commune d'ANTUGNAC est désignée siège de l'enquête.

Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier en version papier, (l'avis de l'autorité environnementale), ainsi qu'un registre unique à feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur préalablement à l'ouverture de l'enquête publique seront mis à disposition du public en mairie d'ANTUGNAC. Les personnes intéressées pourront en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture au public et s'il y a lieu, consigner leurs observations et propositions par écrit sur le registre d'enquête, ouvert à cet effet.

Le dossier sera par ailleurs consultable en version dématérialisée :

- sur le site internet des services de l'État dans l'Aude : <http://www.aude.gouv.fr/> rubrique [Accueil](#) > [Publications](#) > [Les enquêtes publiques et consultations du public / dossiers complets \(hors ICPE\)](#) > [Le photovoltaïque](#)

Les observations relatives au projet pourront être envoyées avant la clôture de l'enquête, soit :

- par courrier à la mairie d'ANTUGNAC – 6 rue de la Mairie – 11190 ANTUGNAC - à l'attention de Monsieur Jean-Paul GARRIGUE, commissaire enquêteur,
- par courriel à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse suivante : pref-photovoltaïque-antugnac@audefr.gouv.fr

Les courriels seront mis en ligne sur le site internet des services de l'État dans l'Aude : <http://www.aude.gouv.fr/> rubrique [Accueil](#) > [Publications](#) > [Les enquêtes publiques et consultations du public / dossiers complets \(hors ICPE\)](#) > [Le photovoltaïque](#) > observations du public, dans les meilleurs délais possibles.

Toutes les observations, courriers et courriels réceptionnés avant la date d'ouverture et après la date de clôture de l'enquête ne pourront pas être pris en considération par le commissaire enquêteur.

Nonobstant les dispositions du titre Ier de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978, le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci auprès de la préfecture de l'Aude (direction des collectivités et du territoire – bureau de l'administration territoriale) aux jours et heures habituels d'ouverture et sur rendez-vous uniquement.

PERMANENCES DU COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, aux jours et heures dans les lieux suivants à la Mairie d'ANTUGNAC :

- **le mardi 05 septembre 2017 de 16 heures 30 à 19 heures 30,**
- **le mardi 26 septembre 2017 de 16 heures 30 à 19 heures 30,**
- **le vendredi 06 octobre 2017 de 16 heures 30 à 19 heures 30.**

PUBLICITE

Presse :

- Publication de l'avis d'enquête dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département de l'Aude, quinze jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci.

Affichage :

- Avis affiché dans les mairies d'ANTUGNAC, siège de l'enquête, CONILHAC DE LA MONTAGNE, ALET DES BAINS, MONTAZELS, ESPERAZA, FA et LA SERPENT, aux endroits prévus à cet effet, et/ou par tout autre procédé en usage dans les communes, quinze

jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute sa durée.

- Par les soins du responsable du projet, et sauf impossibilité matérielle justifiée, sur les lieux prévus pour la réalisation du projet.

Internet :

- Publié sur le site Internet des services de l'État dans l'Aude à l'adresse suivante : <http://www.aude.gouv.fr/> rubrique [Accueil](#) > [Publications](#) > [Les enquêtes publiques et consultations du public / dossiers complets \(hors ICPE\)](#) > [Le photovoltaïque](#) >

CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public :

- en mairie d'ANTUGNAC
- à la préfecture de l'Aude (Direction des collectivités et du territoire – bureau de l'administration territoriale) sur rendez-vous uniquement aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- et publiés sur le site internet des services de l'État dans l'Aude : <http://www.aude.gouv.fr/> rubrique [Accueil](#) > [Publications](#) > [Les enquêtes publiques et consultations du public / dossiers complets \(hors ICPE\)](#) > [Le photovoltaïque](#)

Pour le Préfet et par délégation,
La chef du bureau de l'administration territoriale

Sylvie ESPUGNA